# AFP, 9 juin 2015

## Financement du FN et des partis: Jean-Pierre Sueur (PS) a déposé une proposition de loi au Sénat

Paris, 9 juin 2015 (AFP) -

Le sénateur PS Jean-Pierre Sueur a déposé mardi une proposition de loi pour mettre fin au "vide juridique" qui pourrait profiter au Front national dans le cadre de l'enquête en cours sur son financement.

Il s'agit de rétablir une incrimination pénale pour les partis politiques qui accepteraient des dons de personnes morales, a indiqué le sénateur du Loiret dans un communiqué.

Il souhaite que sa proposition de loi, qui a été cosignée par les membres de son groupe, "puisse être inscrite rapidement à l'ordre du jour du Parlement".

Le député socialiste Romain Colas avait déjà indiqué mardi qu'il préparait une proposition de loi sur le financement de la vie politique, visant à remédier notamment à cette faille législative .

M. Colas, rapporteur spécial des crédits dévolus au financement de la vie politique au sein de la commission des Finances de l'Assemblée, entend "remédier à l'absence de sanctions pour les partis qui accepteraient un don provenant d'une personne morale", selon un communiqué.

Cette lacune provient de la réécriture de la loi de 1988 sur la transparence financière de la vie politique, lors des discussions du projet de loi dit Cahuzac en 2013.

Le président de la commission des Lois Jean-Jacques Urvoas (PS) a expliqué sur son blog ce "bug législatif" par "l'accumulation" de textes examinés à l'époque. "Il sera corrigé par un amendement dans un prochain texte", assure-t-il.

Le fait que la loi ne punit plus le fait pour un parti politique d'accepter un don d'une personne morale pourrait bénéficier au Front national dans l'enquête sur son financement.

"Cette faille béante dans l'encadrement de la vie politique française renforce (la) conviction (de M. Colas) qu'une indispensable modernisation du droit doit être effectuée", explique l'élu de l'Essonne.

Il souhaite "rendre effectives les sanctions susceptibles de réprimer tout contournement de l'esprit de la loi", "renforcer les outils de contrôle du financement des campagnes électorales - y compris des primaires qui s'imposent progressivement dans le paysage démocratique - et améliorer le cadre comptable des formations politiques pour permettre plus de transparence".

M. Colas présentera la conclusion de ses travaux devant la commission des Finances début juillet et soumettra, au début de la prochaine session ordinaire à la rentrée, une proposition de loi au groupe socialiste à l'Assemblée.

reb-jlp-gd/glr/bir

COLAS



Phoca PDF